

laisser ses affaires particulières mûre à l'accomplissement de ses fonctions publiques au point d'avoir à parler, de son siège au Sénat, de façon ambiguë et inexacte.

(23) On ne saurait trop censurer les actes du sénateur McDougald relativement à l'entreprise de Beauharnois.

De l'avis du Comité, les conclusions ci-haut indiquées sont amplement motivées par la preuve, à savoir que les agissements du sénateur McDougald n'étaient pas compatibles avec ses fonctions et sa position de sénateur et en étaient indignes.

LE SENATEUR ANDREW HAYDON

Un sommaire relatif aux rapports du sénateur Andrew Haydon avec l'entreprise d'énergie de Beauharnois paraît dans le rapport du comité de la Chambre des communes qui nous a été soumis. Nous en citons ces extraits :

(1) *Le sénateur Haydon semble s'être intéressé tout d'abord au projet de Beauharnois en 1924, alors que son étude constitua légalement la Sterling Industrial Corporation pour le sénateur McDougald et M. Henry, le 5 juillet de cette année-là, et présenta aux deux ministres du gouvernement la requête de la compagnie comportant le détournement de 30,000 pieds cubes d'eau à la seconde.*

(2) *M. Swezey retint dans des circonstances quelque peu étranges les services de son étude pour le Beauharnois Power Syndicate, à l'automne de 1928.*

(3) *Le sénateur Haydon fait partie du Sénat depuis le 11 mars 1924, et M. Swezey le connaissait pour un membre du parti libéral qui percevait des fonds électoraux. La fixation des honoraires à l'avance constituait un procédé extraordinaire. L'étude demanda au-delà de \$30,000, par année, mais M. Swezey s'y opposa et convint finalement de payer à l'étude McGiverin, Haydon et Ebbs la somme de \$50,000 à la condition de faire approuver sa requête par le gouverneur en son conseil. Le 3 octobre 1928, cette société reçut de la Marquette Investment Co., un chèque de \$7,500 pour services juridiques. A la page 728, M. Swezey dit relativement à une entrevue avec M. McGiverin: "Toutefois, nous avons fait un compromis et j'ai convenu que si l'on approuvait l'affaire, je préférerais payer sur cette base; si l'on approuvait la requête je lui payerais \$50,000 et des honoraires à l'avance pour une période de trois ans à raison de \$15,000... il est de nature humaine de travailler plus fort quand le prix est convenu". Quand on lui demanda ce qui arriverait si l'affaire ratait, M. Swezey répondit: "Eh bien, ses dépenses seraient payées. Du moins, j'ai présumé qu'il faudrait lui payer ses dépenses... J'étais certain qu'il me demanderait quelque chose pour ce travail." D'après M. Swezey, on conclut cet accord apparemment quelque temps avant le 2 octobre 1928, (page 729 des témoignages).*

(4) *Le 2 octobre 1928, les parts du Beauharnois Power Syndicate que M. Clare Moyer détenait alors pour le compte du sénateur McDougald furent transportées à M. Ebbs, de l'étude de Haydon.*

(5) *M. Ebbs, l'associé du sénateur Haydon, remplit pendant quelque temps les fonctions du gérant du syndicat pour le compte du sénateur McDougald. Le décret du conseil fut approuvé, l'étude du sénateur Haydon toucha la somme de \$50,000 et reçut dans la suite plusieurs chèques en exécution de l'accord conclu avec M. Swezey aux termes duquel elle devait toucher des honoraires de \$15,000 par année.*

(6) *Le sénateur Haydon était un homme marquant et estimé dans son parti et on le connaissait pour l'un des organisateurs officiels du parti*